



Déclaration liminaire au CHS-CT-S du 18 mars 2021 de la DiSI Île-de-France

Monsieur le Président du CHS-CT-S,
Mesdames et Messieurs,
Cher·e·s Camarades,

Nous avons fait le choix d'aborder dans cette déclaration liminaire deux aspects qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour, ce qui ne signifie en aucune manière que nous n'aborderons pas ceux prévus, comptez sur l'opiniâtreté et la combativité de la CGT Finances publiques.

Au moment où cette déclaration liminaire est rédigée ce mercredi 17 mars en soirée, les media indiquent que le gouvernement envisage un nouveau confinement notamment en Île-de-France, peut-être les prochains week-ends, et peut-être au-delà sur la semaine. Nous en saurons plus après ce CHS, puisque le gouvernement communique ce jour à 18 heures. Selon un élu local de Poissy ayant rencontré le président Macron le 17 mars, ce dernier affirmait « *que cela (le virus) va taper dur jusqu'au 15 avril* ».

Soit ces déclarations sont exagérées, soit elles ne le sont pas. Exagérées ou pas, il est surprenant que la situation sanitaire ne soit pas même pas à l'ordre du jour en tant que telle de ce CHS : maladresse, oubli ? Pour la CGT, sans spéculer sur les décisions gouvernementales à venir, si d'aventure, un nouveau confinement en semaine devait intervenir, avec la mise en œuvre d'un nouveau PCA, nous demandons une visioconférence en formation CHS-CT-S dès le lundi 22 mars 2021.

Poursuivant cette question de la crise sanitaire, la CGT prend acte positivement du dernier message de la DiSI IDF du 17 mars qui en substance accorde une autorisation spéciale d'absence (ASA) pour la vaccination, en promouvant « *cette campagne de vaccination qui est une priorité de santé publique* ».

Pour sa part, la CGT est partisane du droit collectif et individuel à la vaccination massive de la population, en respectant le droit personnel pour les uns ou les autres de ne pas y accéder. Ces droits n'ont de sens que si les vaccins existent. Or, l'incurie de ce gouvernement est à ce point telle, que tout le monde a compris que le nombre de vaccins, après le scandale des masques et des tests, est très affaibli pour diverses raisons.

Il y a donc une contradiction majeure entre « *cette campagne de vaccination qui est une priorité de santé publique* » et les possibilités réelles. Et concrètement aussi, comment les collègues de la DiSI IDF peuvent se faire vacciner : sur le lieu de travail ou ailleurs ? Il est indispensable que nous ayons un premier échange sur ce point, sachant que pour la CGT, le respect strict du secret médical doit être garanti : autrement dit, aucune mention dans les documents administratifs des agents, sur les uns (vaccinés) ou les autres (non vaccinés).

Le second point, qui n'est pas évoqué non plus dans l'ordre du jour, est celui de la situation de l'ESI Nemours. Un chantier essentiel de la DiSI IDF s'ouvre avec le maintien de l'atelier EIFI, entraînant la construction de locaux adéquats, et à la suite d'un bâtiment permettant d'accueillir tous les autres personnels sur un nouveau bâtiment assis sur l'emprise actuelle de la surface occupée. Une importante délégation du Secrétariat général du Ministère des Finances s'est présentée à l'ESI ce lundi 15 mars pour recueillir des avis des collègues. Ces avis ont été recueillis de manières diverses. (*Communication orale*).

En formation CHS-CT-S ce jour, nous savons qu'un CTL est convoqué dans quelques semaines sur ce sujet (EIFI, locaux, conditions de travail, horaires et équipes, primes, positions statutaires) à notre demande, avec l'accord des autres représentants des personnels. Sommes-nous d'accord pour considérer que la participation de représentants du SG en qualité d'experts de la DiSI, est acquise ?

Nous vous remercions de votre attention et vous demandons d'annexer cette déclaration au PV de la séance.